

L'apprentissage contre l'enseignement professionnel public Pour le SNUEP-FSU, c'est non !

Le bureau national du SNUEP-FSU dénonce avec force les projets d'Emmanuel Macron qui constituent une attaque frontale contre l'enseignement professionnel public, en voulant le placer sous la tutelle du patronat. Son objectif de faire de l'apprentissage « *le cœur de l'enseignement professionnel* » entraînera une dégradation majeure des conditions d'études des jeunes de la voie professionnelle et des conditions d'enseignement des professeur-es de lycée professionnel.

Le développement massif de sections d'apprentissage dans tous les lycées professionnels et l'instauration de périodes de pré-apprentissage après la 3^{ème} visent à instaurer un quasi monopole de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale. Faut-il rappeler que le mixage des publics et des parcours s'est révélé inefficace pour les jeunes ? Qu'il est fortement dénoncé par le SNUEP-FSU et par l'ensemble des personnels ? Faut-il rappeler que, contrairement à ce qu'avance Emmanuel Macron, l'enseignement professionnel public garantit davantage la réussite scolaire et l'insertion professionnelle ? Qu'il est souvent le dernier rempart contre le décrochage et permet à de nombreux jeunes d'accéder à une première qualification ? Le projet d'Emmanuel Macron n'a rien d'une idée « nouvelle » : vieille antienne libérale, il constitue une régression sociale majeure, renvoyant les jeunes les moins favorisé-es sous la coupe du patronat et les privant de leur véritable droit à l'éducation.

Certaines préconisations, comme celle consistant à confier certains élèves sortant de 3^{ème} à des organismes autres que publics ou celle annonçant la création de licences par apprentissage pour les bachelier-es professionnel-les se feront au détriment de l'intérêt des jeunes concerné-es. Vouloir exclure ainsi tout un pan de la jeunesse du service public d'éducation en renvoyant la responsabilité de leur formation uniquement aux entreprises signifie clairement un désengagement de l'État vis-à-vis de l'ensemble des familles concernées.

La menace brandie par le président de la République de supprimer la taxe d'apprentissage à tous les établissements qui ne développeraient pas de sections d'apprentissage relève du chantage et augure mal du respect du dialogue social à venir.

Le SNUEP-FSU dénonce le projet du président de la République qui vise à démanteler l'enseignement professionnel public et qui s'inspire très largement des préconisations du Medef, à l'opposé des besoins sociaux et des enjeux économiques à relever.

Le SNUEP-FSU mettra tout en œuvre pour informer les collègues et créer les mobilisations nécessaires afin de faire échec à ce projet.

Pour le SNUEP-FSU, valoriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire fait partie des exigences sociales.

Nouveau gouvernement : La FSU s'engage à défendre la Fonction Publique et l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire

La Fonction Publique

La FSU regrette que la Fonction publique ne soit pas un ministère de plein exercice. De plus, l'intitulé lie clairement l'action publique aux comptes publics. Il n'est pas acceptable de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire.

La FSU attend du nouveau gouvernement la reconnaissance du travail et de l'engagement quotidien de toutes et tous les agents. La Fonction publique représente 20% de l'emploi total en France.

Service Public

La FSU demande au nouveau gouvernement qu'il donne explicitement son projet pour les services publics, la Fonction publique et ses agents concernant le périmètre et l'organisation des services, les missions dévolues aux agents ainsi que les mesures permettant de reconnaître leur travail et leurs qualifications.

Elle s'opposera aux 120 000 suppressions de postes annoncées par le Président comme à tout allongement du temps de travail des agents.

Les missions d'intérêt général qui sont celles des agents supposent non pas une individualisation mais une organisation plus partagée du travail qui permette mieux à chaque agent d'être davantage concepteurs et acteurs de leurs métiers. Cela nécessite la reconnaissance et le développement du travail en équipe.

Augmentation de la valeur du point d'indice

La FSU rappelle que le protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qu'elle a signé prévoit l'engagement d'un rendez-vous salarial annuel. La FSU est opposée à toute rémunération au mérite. La FSU demande au gouvernement que ce rendez-vous soit organisé rapidement avec l'objectif d'augmenter la valeur du point d'indice pour toutes et tous les agents afin de mieux reconnaître leur travail, leurs qualifications et leur engagement quotidien au service de l'intérêt général. Elle demande également l'ouverture de discussions pour l'élaboration d'un plan de rattrapage des pertes salariales subies par les agents, consécutives au gel du point d'indice pendant six années.

La FSU rappelle son attachement au cadre national de l'Éducation

La FSU rappelle son attachement au cadre national de l'Éducation. Elle s'opposera à toute mesure qui favorise la territorialisation. En ce sens, la FSU s'inquiète de la volonté de développer l'autonomie des établissements.

Pour le maintien de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire

La FSU rappelle qu'elle est défavorable à la substitution de formations professionnelles sous statut scolaire par des formations sous contrat d'apprentissage qui pour les bas niveaux de qualification n'est pas le moyen pour lutter contre l'échec scolaire. La FSU exigera le maintien de la part hors quota de la taxe d'apprentissage dans tous les établissements (lycées, universités...) qui accueillent des formations professionnelles publiques sous statut scolaire ou d'étudiant.

La FSU réaffirme que rien ne se fait sans les personnels. Elle s'engage à en faire les acteurs pour la conquête des transformations sociales nécessaires de leurs métiers et pour conquérir de nouveaux droits.

MIEUX VAUT ÊTRE JEUNE...

Il m'arrive de me demander si certains ne militent pas pour le report de l'âge de départ à la retraite (jusqu'à 65 ans pour beaucoup) dans le but avoué de faire des économies sur le régime des retraites mais aussi et surtout pour camoufler que la situation financière des retraités se dégrade de plus en plus. Et il vaut mieux la taire car ce n'est vraiment pas très encourageant pour ceux qui sont en âge de partir !!!

D'abord, c'est vrai que l'on vieillit. C'est con mais c'est comme ça. Ensuite, on ne vous fait plus de cadeaux puisqu'il n'est pas facile pour les retraités de mobiliser suffisamment que ce soit politiquement, syndicalement ou médiatiquement. On pourrait presque dire qu'on ne « sert plus à grand chose » sauf quand on s'implique bénévolement, ce qui arrange beaucoup de monde.

Soyons clairs. La dernière revalorisation des pensions de retraite remonte au 1/10/2015. Elle a été royalement de 0,10 %. Ce qui nous amène à un total de 1,40 % sur l'ensemble du dernier quinquennat alors que dans le même temps l'inflation cumulée depuis janvier 2012 s'élève à 3,7 % *. Perte sèche : 2,3 %, ce qui représente en monnaie sonnante et trébuchante une perte de 1600/1700 euros sur 5 ans (pour une pension moyenne dans la FP de 1750 euros). Une paille ! Les mécanismes d'ajustement ne s'appliquent même plus. Et à cela s'ajoute de nombreuses ponctions fiscales pour tous ceux qui se situent au-delà de 1700 euros par mois, l'augmentation de la TVA de 0,4 %, et cerise sur le gâteau, l'imposition sur le supplément perçu pour avoir élevé au minimum 3 enfants. Et pour le futur, le nouveau gouvernement annonce une forte hausse de la CSG. N'en jetez plus, la cour est pleine et les bourses se vident.

Dans le même temps (l'expression est à la mode), certains n'ont pas à se plaindre du dernier gouvernement. Ainsi, les inspecteurs de l'EG et de l'ET ont été revalorisés par un arrêté du 5 mai 2017 : leur indemnité de charges administrative passe annuellement de 8000 à 10500 euros. Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire : **rester jeunes et devenir inspecteurs**. Bonne route à tous.

Christian Sauce

* : il y bien eu une revalorisation des pensions de 2,1 % en avril 2012 mais cela correspondait à l'ajustement par rapport à l'inflation de 2011 qui a été exactement de 2,1 % selon l'Insee.

Les taux annuels de référence de l'indemnité de charges administratives allouée aux personnels d'inspection (IA-IPR et IEN)

Arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2006 fixant les taux annuels de référence de l'indemnité de charges administratives allouée aux personnels d'inspection : pour les inspecteurs de l'éducation nationale exerçant des fonctions dans les domaines de l'enseignement général, de l'enseignement technique, de l'information et de l'orientation, l'indemnité passe de 8000 à 10500 €

Arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2009 fixant le taux de référence de l'indemnité de fonctions allouée aux inspecteurs de l'éducation nationale : le montant : « 5 405 € » est remplacé par le montant : « 7 050 € »

Les deux arrêtés entrent en vigueur le 1er septembre 2017.

Hausse des entrées en contrat de professionnalisation

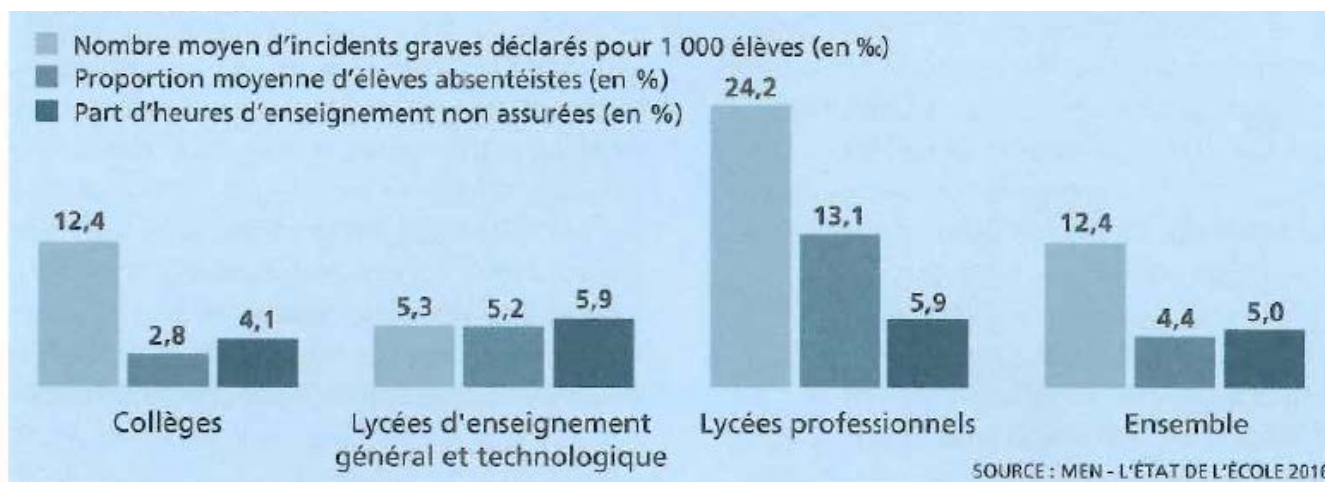
D'après la DARES, en 2015, 185 900 embauches en contrat de professionnalisation ont eu lieu, soit une hausse de 5 % en un an. Elles continuent de progresser dans l'industrie (+7 %) et le tertiaire (+6 %) tandis que le secteur de la construction est toujours en recul (-11 %).

Les recrutements ont davantage progressé dans les entreprises de moins de 200 salariés (+7 %) que dans les plus grandes (+3 %). La part des recrutements en CDD est en légère hausse et s'établit à 94 %. Le niveau de diplôme des personnes recrutées continue de s'élever et le contrat de professionnalisation concerne de plus en plus les titulaires d'un diplôme à bac+3 ou plus (même si la majorité des bénéficiaires ont un niveau équivalent ou inférieur au baccalauréat).

La hausse des entrées en contrat de professionnalisation s'accompagne d'une stabilisation de la durée moyenne des contrats à 14 mois et d'une diminution de la durée moyenne de formation (587 heures en moyenne), même si cette durée reste très variable selon le profil du bénéficiaire. Pour 7 bénéficiaires sur 10, le contrat de professionnalisation prépare à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu par l'État et enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), principalement dans le domaine des services.

72 % des bénéficiaires ayant terminé leur contrat de professionnalisation en 2014 sont en emploi six mois après et 62 % d'entre eux sont en emploi durable non aidé.

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence



AFFECTATION DES LAURÉATS DES CONCOURS

Saisie des vœux sur le site SIAL du 2 mai au 2 juin 2017 à midi

Contactez le SNUEP-FSU capn@snuep.fr

La note de service n° 2017-069 du 11 avril 2017 parue au BO n°15 du 13 avril 2017 et fiche de suivi sur notre [Espace Stagiaires](#)

CAPA Hors Classe / Mercredi 7 Juin 2017

Une fiche de suivi est à votre disposition sur notre [Espace Gérer sa carrière](#). Nos commissaires paritaires informeront les adhérents, le soir même, de leur rang et de leur barème définitif.